

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2018

1. ORGANISATION DE LA SESSION 2018

Le concours était organisé par le Rectorat Nancy-Metz.

Le jury de la session 2018 comprenait 5 membres :

Jean-Michel BERGE, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Franck DOGUET, Infirmier Conseiller Technique

Christelle GEORGEL, Personnel de direction de l'Education Nationale

Christine GRANGE, Infirmière Conseillère Technique

Jocelyne MARTIN DECHANET, Médecin de l'Education Nationale

Calendrier :

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 6 avril 2018.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 22, 23 et 25 mai 2018

Statistiques générales :

Nombre de postes offerts : 8

Nombre d'inscrits: 114

Nombre de présents à l'épreuve écrite : 106

Nombre d'admissibles : 27

Nombre de candidats présents : 25

Nombre d'admis sur liste principale : 8

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 6

2. BILAN DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

2.1. Bilan général

Rappel des attentes

L'arrêté du 23 octobre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves dispose que :

« Des questions portant sur des connaissances liées au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. »

Les épreuves écrites doivent permettre de vérifier, chez le candidat :

- ses connaissances générales
- sa capacité à répondre de façon logique et professionnelle
- sa capacité à rédiger en bon français (orthographe, grammaire).

2.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

L'épreuve comportait des questions de connaissance et trois études de cas.

Questions de connaissances

1. Définissez l'acronyme ULIS. Quels élèves relèvent de ce dispositif ? Dans quels types d'établissement scolaires trouve-t-on ces dispositifs ? Quel est le rôle plus spécifique de l'infirmier de l'Education Nationale au sein des ULIS ?
2. Citez cinq valeurs et/ou principes du système éducatif français.
3. Citez cinq instances de l'EPLÉ auxquelles peut participer l'infirmier de l'Education nationale.
4. En EPLÉ, quelles règles de délivrance des médicaments aux élèves appliquez-vous sur le temps scolaire :

En cas de traitement ponctuel en cours ?
Dans le cadre d'un PAI ?
Dans le cadre de la gestion d'une situation aiguë, sans prescription médicale préalable, sachant que vous disposez éventuellement de médicaments dans l'infirmierie ?
5. Citez les 4 parcours éducatifs de la scolarité des élèves (loi de refondation de l'école).

Etudes de cas

Etude de cas n° 1 :

Vous avez connaissance de trois cas de gale à l'internat du lycée. Vous définirez ce qu'est la gale. Vous préciserez la conduite à tenir et proposerez les mesures d'information et de communication adaptées à la situation.

Etude de cas n° 2 :

A la fin d'une séance d'éducation à la sexualité avec une classe de seconde, une élève âgée de 16 ans se présente à l'infirmerie car elle est inquiète. Elle a un retard de règles. Décrivez et justifiez la conduite à tenir dans le cadre de vos missions.

Etude de cas n° 3 :

Le projet d'établissement de votre collège est en phase de réécriture. Comment vous impliquez vous pour y intégrer la dimension santé ?

Le seuil de l'admissibilité était cette année à 12.75.

Sur le fond :

Il est recommandé de bien lire les questions et de cerner les attendus. L'apport de textes réglementaires est apprécié mais il doit servir à la réflexion et ne pas se limiter à leur seul exposé.

Les études de cas comportent des questions précises qui appellent des réponses claires. L'esprit de synthèse et la rigueur sont fortement appréciés.

Il est rappelé également que les réponses doivent être rédigées, avec des phrases construites. On attend d'un cadre A un vocabulaire adapté, en lien avec le référentiel de compétences. Les candidats doivent faire preuve d'une posture professionnelle affirmée employant le langage et les termes inhérents à la profession. Les acronymes doivent être explicités.

Ils doivent présenter une bonne connaissance du système éducatif et de l'environnement professionnel dans lequel ils vont évoluer.

Sur la forme :

Il est souhaité une écriture lisible, un écrit soigné sans faute d'orthographe ni de grammaire.

S'agissant de la règle de l'anonymat :

- usage de stylos de couleur et/ou de surligneurs: il est rappelé que les candidats doivent en théorie écrire à l'encre bleue ou noire, et ne pas faire usage de couleurs, lesquelles pourraient être un élément d'identification et de rupture d'anonymat.

3. BILAN DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

3.1. Bilan général

Rappel des attentes

« L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier sa personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et les acquis de son expérience professionnelle lui permettant d'apporter une plus-value à l'éducation nationale. »

3.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

Le seuil de l'admission était cette année à 14.66 pour la liste principale et 13.05 pour la liste complémentaire.

Dans l'ensemble le temps imparti pour la présentation est respecté. La plupart des candidats ont annoncé un plan et l'ont respecté, le niveau d'expression est correct. Les prestations sont satisfaisantes ce qui illustre la préparation des candidats en amont.

Lors de l'exposé, le jury attend que les candidats ne se perdent pas dans des points de détails qui ne présentent que peu d'intérêt pour le concours. La présentation doit être structurée.

Les candidats doivent savoir extraire de leur parcours professionnel les éléments qui leur permettent de mettre en évidence les compétences acquises, compétences qu'ils sauront mettre au service de leurs nouvelles fonctions. Les compétences spécifiques acquises ne sont pas suffisamment valorisées.

Ils doivent être en capacité de mettre en avant un certain nombre de bonnes pratiques de leurs fonctions actuelles permettant de répondre aux exigences d'un poste au sein de l'Education Nationale.

Ils doivent répondre aux spécificités de la fonction, connaître le cadre réglementaire et être en capacité d'y faire référence.

Le positionnement dans l'institution est à travailler. Il faut faire preuve de discernement face aux relais à solliciter.

La présidente du jury
La Provisoire
5/06/18
Christelle GEORGEL